Véronic Papineau-Archambault

Les archives religieuses au Québec : gestion, conservation et diffusion du patrimoine culturel

© 2011par Véronic Papineau-Archambault. Ce travail a été réalisé à l'EBSI, Université de Montréal, dans le cadre du cours SCI6111-Politique de gestion des archives donné au trimestre d'automne 2011 par monsieur Yvon Lemay (remis le 15 décembre 2011).

3.2.2 Patrimoine humain et spirituel	13
3.3 Pistes de solutions pour l'avenir	13
3.3.1 Le regroupement	13
3.3.2 Les recommandations	14
Conclusion	15
Bibliographie	16

Introduction

Ce travail aborde la question générale de la gestion des archives religieuses au Québec et, plus précisément, celle du rôle fondamental qu'elles tiennent dans l'ensemble du patrimoine documentaire de la province. Nous nous intéresserons également aux fonctions de conservation et de diffusion qui ont une importance particulière dans le cas du patrimoine archivistique religieux.

Les archives religieuses sont un témoin incontournable de l'histoire du Québec. En effet, jusque vers le milieu des années 1960, l'Église catholique a été un acteur essentiel de la vie politique et sociale de la province. Par ailleurs, comme l'ont déjà montré plusieurs historiens, l'influence de l'Église s'étendait à presque tous les domaines. Ainsi, les archives religieuses témoignent de différents aspects de la vie quotidienne, que ce soit sur le plan de la politique, de l'éducation ou encore de la santé. De plus, le patrimoine religieux québécois possède une importance fondamentale dans plusieurs champs de recherche tels que l'analyse des pratiques religieuses, de l'architecture, de l'art sacré ou encore des relations internationales, par le biais de l'étude de l'œuvre des congrégations missionnaires. Pourtant, malgré la richesse des ressources documentaires des archives religieuses au Québec, elles font figure de parentes pauvres dans le milieu du patrimoine archivistique. Ainsi, l'état de la conservation est peu connu, le personnel qualifié, rare, et les budgets minimes.

Nous chercherons dans ce travail à mettre en lumière l'état des archives religieuses au Québec ainsi que les problématiques liées à leur gestion, leur conservation et leur diffusion. Nous souhaitons également établir leur importance dans le cadre plus général de la problématique de la gestion du patrimoine religieux de même que les différentes variables touchant à leur permanence dans l'avenir. De plus, nous tenterons d'établir la spécificité des archives religieuses qui sont parfois considérées comme étant physiquement la propriété des institutions religieuses, mais intellectuellement la propriété collective de tous les Québécois (Noël 2003, 15). Ceci nous permettra de mieux évaluer la situation afin d'entrevoir des solutions viables pour leur avenir.

Afin de mettre en relief les différents axes de la problématique, nous dresserons d'abord un portrait général de la situation des archives religieuses au Québec. Ensuite, nous insisterons sur les différents aspects reliés à la gestion, la conservation et la diffusion de ces archives. Enfin, nous nous pencherons sur les perspectives d'avenir qui s'offrent au patrimoine archivistique religieux québécois. Pour ce faire, nous procéderons, dans une optique allant du général au particulier, au recensement de la littérature touchant au sujet, principalement les textes québécois produits entre 1970 et 2011. Il faut cependant mentionner que la majorité de la littérature relative à ce sujet a été créée au cours des dix dernières années. Il faut également souligner dès à présent certaines limites qui caractérisent notre recherche, notamment le peu de sources disponibles et le fait que la majorité d'entre elles ont été produites par des organismes à vocation

religieuse ou par des individus issus de ce milieu. De plus, nous concentrerons notre étude uniquement sur les archives catholiques puisqu'elles représentent la grande majorité des archives religieuses produites au Québec.

1. Les archives ecclésiastiques au Québec

1.1 Présentation générale

1.1.1 Définition

Avant de présenter les archives ecclésiastiques au Québec, il convient dans un premier temps de bien circonscrire le terme. L'UNESCO définit ainsi la notion d'archives :

L'ensemble des documents, quelle que soit leur date ou leur nature, réunis (élaborés ou reçus) par une personne physique ou morale (publique ou privée) pour les besoins de son existence et l'exercice de ses tâches, conservés d'abord pour servir de preuve et pour ses besoins administratifs, conservés ensuite pour leur valeur d'information générale (UNESCO 1986, 5).

À cette définition s'ajoute, dans le cas des archives ecclésiastiques, le fait que les documents se rapportent aux archives des institutions qui ont un lien juridique avec l'Église catholique, par exemple les diocèses, les paroisses, les monastères, les congrégations religieuses et les prélatures personnelles (Boisvert et Boisvert 2003, 287). De nombreuses appellations sont proposées par les auteurs pour identifier ces archives, entre autres archives ecclésiales ou ecclésiastiques, archives culturelles, archives religieuses et archives d'Église (Dion 2003, 14). Cependant, puisque nous avons circonscrit notre recherche à l'étude des archives catholiques, plus particulièrement aux archives diocésaines, paroissiales et des communautés religieuses, nous utiliserons plutôt le terme « archives ecclésiastiques » et, lorsque nous ferons référence aux *archives religieuses*, nous sous-entendrons les archives catholiques.

L'importance des archives ecclésiastiques peut être analysée en fonction de deux facteurs. D'une part, elles témoignent de l'histoire générale et du patrimoine national, tant intellectuel que culturel et spirituel, du territoire dans lequel elles s'inscrivent (Mgr Mollette 1977, 19). Nous reviendrons plus en détail sur cet aspect dans la troisième section de notre travail lorsque nous aborderons la question de l'importance des archives religieuses dans le cadre plus général de la gestion du patrimoine. D'autre part, elles sont le témoin privilégié de la vitalité de l'Église catholique à un moment donné et de l'action des générations de croyants qui y ont participé. Il faut également mentionner que l'importance des archives ecclésiastiques provient autant de leur contenu, ce qui est aisé à comprendre, que de leur contenant c'est-à-dire de leur « appartenance à un ensemble organique qui leur confère leur pleine signification » (Mgr Molette 1977, 20). Il s'agit là du principe de respect des fonds qui n'est évidemment pas spécifique aux archives religieuses, mais qui est, dans ce cas précis, caractérisé par le fait que l'ensemble organique est relatif à une communauté de croyants. C'est une dimension essentielle à la compréhension de la nature des archives ecclésiastiques puisque, pour véritablement saisir l'organisation des fonds, l'archiviste qui en a la charge doit tenir compte de l'importance qu'occupe la foi catholique dans leur composition.

Les archives religieuses sont généralement réparties dans six catégories soit, les archives du Vatican, des diocèses, des paroisses, des séminaires et universités ecclésiastiques, des communautés et instituts religieux et des organismes ou associations (Dion 2003, 16). Ces catégories ont en commun le fait qu'elles sont toutes balisées par une structure hiérarchique forte et qu'elles occupent des fonctions diverses. Puisque nous avons circonscrit notre étude à la province du Québec, nous nous attarderons aux trois catégories qui y sont les plus représentées, soit les paroisses, les diocèses et les communautés et instituts religieux.

1.1.2 Archives privées ou archives publiques?

L'expression « archives ecclésiastiques » rappelle l'appartenance des documents qui les composent. Ils sont le bien de l'Église catholique et sont donc, sur le plan légal, d'ordre strictement privé. Cependant, plusieurs auteurs soulignent la dimension « publique » des archives ecclésiastiques en raison de leur valeur patrimoniale. Michèle et Monique Boisvert (2003, 295) affirment par ailleurs que ces archives échappent à la dichotomie traditionnelle entre public et privé puisqu'elles appartiennent à une institution privée tout en possédant une valeur patrimoniale d'ordre public. S'il s'agit là de la position personnelle des auteurs puisque, officiellement les archives religieuses demeurent privées, elle met cependant en lumière le caractère spécifique des archives ecclésiastiques au Québec.

1.1.3 Origines

Au Québec, l'histoire religieuse se confond souvent avec l'histoire nationale et les archives ecclésiastiques, témoins de cette dernière, remontent au tout début de l'établissement de la civilisation française en Amérique du Nord (Lamothe 1992, 147). En effet, dès 1615, Champlain fait la traversée avec quatre récollets. Les premières archives de la colonie sont cependant détruites lors de l'incendie de l'Église de Québec en 1640. Le commencement d'une véritable organisation des archives religieuses au Québec remonte à 1658 lorsque Monseigneur de Laval devient vicaire apostolique de la Nouvelle-France et amorce l'organisation diocésaine de l'Église de Québec. Dès cette époque, au Québec, les registres paroissiaux ont eu un statut hybride puisque les actes de baptême, de mariage et de sépulture font foi de l'état des personnes au niveau civil (Lamothe 1992, 151). Ainsi, les vicaires et les curés deviennent officieusement les officiers de l'État civil. Cette situation a pris fin en 1993 avec l'adoption de la loi 125 et dorénavant les registres de catholicité ont cessé de faire automatiquement la preuve de l'État civil.

1.2 Les archives paroissiales et diocésaines : survol

1.2.1 Les archives paroissiales

L'Église catholique compte actuellement au Québec plus de 1627 paroisses (AAQ 2005, 8). Nous avons brièvement retracé l'origine générale des archives paroissiales dans le paragraphe précédent, nous allons maintenant tenter de définir leur nature. Ce sont les archives « constituées de l'ensemble des documents produits par la paroisse et reçus spécifiquement pour elle et qu'elle conserve dans son propre dépôt d'archives » (ACCQ 2009, 36). Les archives paroissiales couvrent les trois phases de vie du document et le contenu de l'inactif est principalement constitué de témoignages concernant la tradition religieuse et la pratique pastorale. Selon les statistiques fournies par treize des

dix-neuf diocèses de la province, 618 paroisses (57 %) sont actuellement laissées sans prêtre résidant (AAQ 2005, 8). Les paroisses ainsi isolées sont rarement en mesure d'assurer la protection de leur patrimoine archivistique. Nous reviendrons ultérieurement sur ces problèmes de conservation, mais mentionnons dès maintenant que la diminution de leur nombre oblige les prêtres à privilégier l'action pastorale au détriment des tâches administratives, dont fait partie la gestion des archives. De plus, la baisse de la pratique religieuse et la mobilité croissante des croyants ont mené à une diminution importante des revenus ce qui explique également le peu de moyens disponibles pour mettre en place une gestion adéquate des archives paroissiales (AAQ 2005, 9).

1.2.2 Les archives diocésaines

La carte diocésaine du Québec comprend cinq provinces ecclésiastiques regroupant dix-neuf diocèses dont la formation découle directement de celle du diocèse de Québec en 1694, qui s'étendait alors à toute l'Amérique du Nord (Lamothe 1992, 148). Tous les diocèses ont un service d'archives qui a pour principale fonction de répondre à ses besoins en termes de conservation de la mémoire. Le droit canonique identifie certaines contraintes par rapport au contenu des archives diocésaines. Ainsi, elles doivent contenir le registre des ordinations, l'inventaire des biens à administrer et les copies des actes de fondations pieuses (Lamothe 1992, 150). Malgré l'ensemble des dispositions canoniques réglementant la tenue, la conservation et l'accès aux archives diocésaines, leur préservation n'est plus assurée. Ainsi, on remarque que, sur les dix-neuf diocèses existants, seuls quatorze services avaient classé leurs archives en 1992 et que 58 % d'entre eux ne possédaient pas d'inventaire utilisable. Cette situation s'explique notamment par le fait que la majorité des diocèses n'ont longtemps pas eu d'archiviste attitré. Actuellement, à peine la moitié d'entre eux emploient un personnel qualifié, ce qui participe à la précarité de la situation des archives diocésaines (AAQ 2005, 8).

1.3 Les archives des communautés religieuses

Nous l'avons déjà mentionné, les communautés religieuses sont présentes au Québec depuis les tous débuts de la Nouvelle-France. Elles ont par conséquent une histoire riche qui a souvent connu des variations dans le temps. Par ailleurs, de nombreuses différences existent entre les communautés féminines et les communautés masculines. Ainsi, alors que les premières ont recruté très tôt en Nouvelle-France, les secondes ont majoritairement effectué leur recrutement sur le continent. La disparité qui existe actuellement entre le nombre de congrégations féminines et le nombre de congrégations masculines, 89 communautés contre 51 en 1991, est tributaire de ce fait de même que des conséquences de la Conquête britannique (Dion 2003, 16). En effet, à la suite de cette dernière, les ordres masculins se sont vu interdire le droit de recruter de nouveaux membres ce qui explique entre autres le départ des Récollets et la dissolution des Jésuites à cette époque (Lamothe 1992, 157). Cette interdiction n'a pas touché les congrégations féminines puisqu'elles n'étaient pas considérées comme exerçant un rôle prépondérant dans la société, et donc peu susceptible d'influencer les esprits. L'histoire des communautés religieuses au Québec prend un nouveau tournant dans les années 1960 alors qu'elles connaissent pour la plupart un important déclin de leurs activités, tributaire de la baisse de la pratique religieuse dans la province et des changements sociopolitiques, notamment la sécularisation des domaines où elles exerçaient traditionnellement leur influence (Dion 2003, 16).

Le contenu des archives des communautés religieuses est riche et varié, surtout celui des communautés plus anciennes qui possèdent, nous l'avons mentionné, une longue tradition. Leurs archives contiennent, d'une part les documents produits dans le cadre de l'administration de la communauté et, d'autre part, ceux provenant des œuvres éducatives et sociales des congrégations. Cependant, dans la pratique, il existe peu de démarcations entre ces deux catégories (Lamothe 1992, 158). Parmi l'ensemble des archives ecclésiastiques, le sort des archives des communautés religieuses est enviable. En effet, plusieurs communautés emploient des archivistes professionnels et d'autres ont mis en place des programmes de formation et de perfectionnement pour leurs membres (AAQ 2005, 9). Elles disposent généralement de plans de classification, d'inventaires et de calendriers de conservation de même que de locaux et d'équipements appropriés. Le principal problème des archives de communautés religieuses est le vieillissement des effectifs de ces dernières, la moyenne d'âge des membres se situant généralement autour de 70 ans (AAQ) 2005, 9). Bien que les congrégations semblent appelées à disparaître au Québec, elles possèdent généralement des missions à l'étranger ce qui laisse présager à l'avenir la menace du transfert de leurs archives hors Québec. Nous reviendrons sur cette problématique importante lorsque nous aborderons la problématique de la conservation des archives ecclésiastiques.

1.4 Quelques statistiques

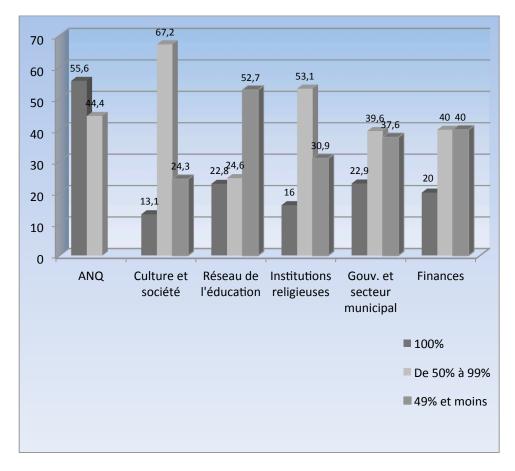
Avant d'analyser les problèmes de gestion, de conservation et de diffusion des archives ecclésiastique, il nous semble important de brosser un bref portrait statistique. Pour ce faire, nous avons utilisé les données fournies par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec sur l'État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives (OCCQ 2008) recueillies en 2004. Dans ce cadre d'analyse, les archives religieuses incluent celles de toutes les confessions du Québec, mais compte tenu du fait que la très vaste majorité des archives religieuses sont catholiques (dans cette enquête de l'OCCQ, 99 % des institutions religieuses sont considérés comme catholiques), elles sont représentatives des archives ecclésiastiques.

1.4.1 Traitement documentaire des archives

L'application des « règles de descriptions des documents d'archives » (RDDA), norme en vigueur depuis 1995, est faite à 50 % dans les institutions religieuses alors que, dans tous les centres d'archives confondus, elle est effectuée à 53,9 %. Les institutions religieuses se situent donc légèrement sous la moyenne, cependant, en tenant compte des ressources dont elles disposent, on peut souligner les efforts consentis pour l'application des RDDA par les institutions religieuses. La portée de la description des archives historiques des institutions religieuses (avec les RDDA ou autres) est également une donnée intéressante. On note ainsi que 16 % des institutions religieuses ont décrit la totalité de leurs archives historiques alors que 53 % en ont décrit entre 50 et 99 % et 30 % moins de 50 %. Elles se situent à cet égard dans la moyenne des autres catégories de centres d'archives sauf en ce qui concerne la catégorie « culture et société » pour laquelle la proportion des services ayant complété la description est plus importante.

Figure 1.

Répartition des centres et services d'archives, selon la catégorie et selon le taux de description de leur collection d'archives historiques, Québec, 2004.



Source: Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ). 2008. État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives. Cahier 6: Les archives au Québec, des ressources documentaires à découvrir.

1.4.2 Demandes de recherche et diffusion

En 2004, 7 469 demandes de recherche ont été adressées aux centres d'archives des institutions religieuses au Québec qui ont accueilli 3,7 % de la totalité des chercheurs. Ils se situent ainsi nettement sous la moyenne des autres catégories de centres d'archives sur ce plan. Le nombre moyen de demandes de recherche pour les institutions religieuses se situait en 2002 autour de 92 pour les communautés et entre 10 et 30 pour les paroisses et les diocèses (Boisvert et Boisvert 2003, 306). Par ailleurs, les institutions religieuses ont organisé 6,8 % de l'ensemble des activités de diffusion effectuées parmi les centres d'archives du Québec en 2004. Bien que cela semble peu, cette proportion leur octroie tout de même la troisième position pour le pourcentage d'activités de diffusion parmi toutes les catégories confondues. Mentionnons que la majorité de ces activités ont été des expositions et que 86,4 % des institutions religieuses n'ont tenu aucune activité de diffusion. Il existe donc de nombreuses disparités entre les

7

différents services d'archives et il semble difficile de généraliser les données concernant la diffusion à l'ensemble des institutions religieuses.

2. Gestion, conservation et diffusion

2.1. La gestion des archives ecclésiastiques

2.1.1 Législation et réglementation

La gestion des archives ecclésiastiques répond au besoin de l'Église de favoriser une exploitation maximale du patrimoine ecclésial. De la saine gestion des archives dépend l'efficacité organisationnelle qui permet d'accéder à une meilleure qualité des interventions et des réponses fournies aux chercheurs (ACCQ 2009, 19). Pour accéder à cette saine gestion, il est essentiel pour les institutions ecclésiastiques de recourir à certains documents législatifs, à la fois civils et catholiques. La Commission pontificale sur les biens culturels de l'Église dans la lettre circulaire « La fonction pastorale des archives ecclésiastiques », parue le 2 février 1997, insiste par ailleurs sur l'importance d'établir une politique de réglementation dans les centres d'archives ecclésiastiques et peut être considérée comme la prise de conscience du Saint-Siège envers le patrimoine archivistique (Dion 2003, 14). Au Québec, jusqu'à présent, seuls quelques paroisses et diocèses se sont dotés de politiques quant à la consultation, l'acquisition ou la conservation de leurs archives. Les communautés religieuses sont bien mieux outillées, nous l'avons mentionné précédemment, et ont déjà pour la plupart mis en place des politiques bien définies, du moins pour la consultation et l'acquisition (Boisvert et Boisvert 2003, 196).

Les archives privées ne sont pas soumises à la Loi sur les archives et c'est donc le droit canonique qui établit la prescription pour les archives ecclésiastiques. Ainsi, le canon 482 stipule que c'est le chancelier qui doit avoir la charge des archives du diocèse. Différents canons affirment également que les documents doivent être conservés dans un lieu sûr, fermé à clé, et qu'une autorisation de l'évêque est nécessaire pour y accéder (Lamothe 1992, 151). D'autres canons indiquent que les archives secrètes (dispenses, mariages secrets, motions et réprimandes) ne peuvent être consultées que par l'évêque. Nous n'analyserons pas ici en détail les différentes lois provinciales et fédérales qui encadrent les centres d'archives privées, mais il importe de mentionner l'impact général de l'importance accordée à la vie privée sur les services d'archives ecclésiastiques. En effet, le cadre législatif québécois cherche à limiter l'accès à la consultation des faits individuels et généralement il est considéré « qu'il n'est pas souhaitable que les organisations accumulent des renseignements qui permettraient de dresser un portrait trop précis sur les individus » (Cardin 1999, 56). Or, les archives religieuses conservent des traces individuelles très importantes, tributaires de l'importance du rôle qu'a joué l'Église catholique dans la société, notamment en ce qui concerne la santé et l'éducation. C'est une dimension, au même titre que le droit canonique, qui doit être prise en compte par les religieux dans leur gestion des archives.

2.1.2 Les outils de gestion

Nous avons mentionné antérieurement que quatorze des dix-neuf diocèses de la province ont déjà classé leurs archives, ce qui suppose l'utilisation de plans de classification (AAQ 2005, 12). Pour les paroisses, l'Assemblée des Évêques de Québec a publié en 1999 un outil précieux, le *Guide de gestion et de mise en valeur des archives paroissiales*. Ce guide insiste entre autres sur l'importance

pour les paroisses de se doter de deux outils fondamentaux, le plan de classification et le calendrier de conservation (AAQ 2005, 12). Il n'existe cependant pas encore de données générales permettant d'évaluer le degré réel d'implantation de ces mesures dans les milieux qui doivent, rappelons-le, composer avec des ressources humaines, matérielles et financières très limitées. Enfin, mentionnons que, en ce qui à trait à l'informatisation, tant du côté des communautés religieuses que de celui des paroisses et des diocèses, la majorité des institutions religieuses utilisent des logiciels de gestions d'archives, principalement pour la description de leurs fonds historiques, mais également, dans quelques cas, pour la gestion de leurs documents actifs (Boisvert et Boisvert 2003, 300).

2.2 La conservation des archives ecclésiastiques

2.2.1 Les communautés religieuses

La conservation des documents historiques est encore inégale dans les différents milieux ecclésiastiques. L'Assemblée des chanceliers et des chancelières du Québec recommande, idéalement, de conserver les archives historiques dans des lieux propres et aérés dont l'humidité et la chaleur sont contrôlées et dans des locaux verrouillés et protégés de la lumière (ACCQ 2009, 49). Elle recommande également de ne jamais déposer les boîtes directement sur le sol et d'utiliser des contenants sans résidus acides. De plus, compte tenu de la rapidité de l'évolution des technologies, l'Assemblée recommande aux services d'archives religieuses de privilégier les documents imprimés à des fins de conservation (ACCQ 2009, 50).

Les communautés religieuses, nous l'avons mentionné plusieurs fois déjà, ont eu un grand souci de leurs archives historiques et ont mis en place les outils nécessaires à leur repérage. Elles ont également su créer, pour la plupart, un environnement adéquat à leur conservation. Ainsi, la majorité des communautés religieuses disposent de locaux bien aérés, de boîtes antiacides et à l'épreuve de l'eau, de voûtes et de portes-coupe-feu (Héon 2005, 311). Cependant, les communautés religieuses ne sont pas à l'abri de la perte ou de la destruction de leurs archives comme le démontre l'exemple de la congrégation de Jésus-Marie dont le centre d'archives de Sillery a été complètement détruit suite à un incendie en mai 1983 (Forget et Hémond, 1992, 96). Il faut également mentionner que peu de communautés pratiquent une archivistique intégrée, régissant l'ensemble du cycle de vie des documents, et assurant ainsi une certaine cohérence des archives. En effet, il existe généralement une coupure opérationnelle entre le service d'archives historiques et les services administratifs, souvent situés dans des lieux géographiques différents (Héon 2005, 311). Il faut également mentionner que, pour les communautés religieuses, contrairement aux paroisses et diocèses, ce ne sont pas les conditions de conservation qui représentent la plus grande menace pour la préservation, mais plutôt la possibilité de voir ces archives transportées hors Québec, dans les autres chapitres des congrégations.

2.2.2 Les archives paroissiales et diocésaines

La situation des services d'archives des paroisses et des diocèses du Québec est plus préoccupante. En effet, les archives sont régulièrement conservées dans les bureaux de l'administration qui les produit et les services sont généralement dépourvus de locaux et de matériels propres à la conservation et au repérage (AAQ 2005, 11). De plus, étant donné le nombre de paroisses laissées sans prêtre, de nombreux presbytères qui abritent les archives paroissiales sont

aujourd'hui désaffectés et laissés sans surveillance. Ceci implique évidemment un certain nombre de menaces pour ces archives, notamment la consultation non autorisée de renseignements personnels, la perte ou la destruction de documents et la désintégration des fonds d'archives (AAQ 2005, 12). La centralisation des archives des paroisses dans les services des diocèses, généralement dotés d'outils de conservations appropriés, a été envisagée comme solution à ce problème. Cependant, seuls sept diocèses québécois se sont pour l'instant déclarés prêts à héberger les archives de leurs paroisses abolies. Par ailleurs, nous avons déjà souligné qu'à peine la moitié des diocèses emploient un personnel qualifié pour la gestion des archives et ce personnel ne pourrait certainement pas gérer à lui seul le surplus de travail qu'engendreraient de telles mesures (Héon 2005, 315).

2.3 Accès, consultation et diffusion

2.3.1 Accès et consultation

Bien que légalement de nature privée, les archives ecclésiastiques constituent un bien patrimonial et elles sont généralement ouvertes à tous ceux qui désirent les consulter. Certaines restrictions s'appliquent cependant, notamment en ce qui concerne les documents confidentiels et les archives secrètes. Dans la plupart des centres d'archives religieuses, la consultation se fait sur place et sur rendezvous. Par ailleurs, si certaines paroisses et certains diocèses prêtent parfois leurs archives à des fins de diffusion, elles doivent auparavant s'assurer de la capacité de l'emprunteur à en assurer la protection et leur faire signer une convention écrite au regard de l'intérêt public de certaines pièces (ACCQ 2009, 53).

En certaines occasions, l'accès aux archives ecclésiastiques peut être limité, notamment en raison de la protection des renseignements personnels avec laquelle les archivistes religieux doivent composer. Par ailleurs, la législation encadre étroitement tout ce qui à trait à la pratique religieuse, qui constitue un aspect hautement confidentiel, et toutes les informations à ce sujet sont non-accessibles afin d'assurer le respect de la liberté religieuse (Cardin 1999, 59). De plus, dans la mesure où les communautés religieuses ont été partie prenante de tous les aspects de la vie sociale sur une très longue période de temps, elles détiennent beaucoup de renseignements personnels sur les écoliers, les orphelins, les pauvres et les malades entre autres, dont l'accès est protégé (Cardin 1999, 59).

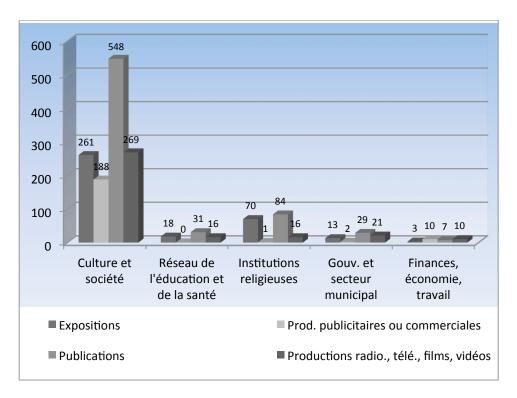
2.3.2 Diffusion

Nous l'avons mentionné dans notre survol des statistiques, les services d'archives des institutions religieuses ont généralement fait peu d'activités de diffusion. Ces activités, organisées par les centres d'archives eux-mêmes, sont généralement limitées à des expositions et également parfois à des visites guidées, des portes ouvertes et des activités éducatives (OCCQ 2008, 32). Cependant, ce sont principalement les productions réalisées par les chercheurs à partir des archives religieuses qui ont le plus participé à la diffusion du contenu de celles-ci. Mentionnons notamment des expositions, des productions publicitaires ou commerciales, des publications, de même que des productions radiophoniques et télévisuelles. Les chercheurs qui ont ainsi mis en valeur le patrimoine archivistique religieux sont généralement des historiens, mais également d'anciens élèves des communautés religieuses, des journalistes et des conférenciers (Boisvert et Boisvert 2003, 306). La diffusion des archives ecclésiastiques est fortement encouragée par la Commission pontificale sur les biens culturels de l'Église qui souhaitent par le biais de la mise en valeur du

patrimoine religieux parvenir à une meilleure transmission du message d'évangélisation de l'Église, mais le manque de ressources limite souvent les activités de diffusion des institutions religieuses (Boisvert; Boisvert 2003, 305).

Figure 2.

Productions réalisées par des chercheurs à partir des archives consultées, selon la catégorie de centre d'archives, Québec, 2004.



Source: Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ). 2008. État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives. Cahier 6: Les archives au Québec, des ressources documentaires à découvrir.

3. Les perspectives d'avenir

3.1 Les archives et le patrimoine religieux

3.1.1 Patrimoine archivistique et patrimoine immobilier

Depuis une dizaine d'années, on remarque un intérêt plus soutenu de la part de la population et des instances gouvernementales pour la thématique de la conservation du patrimoine religieux québécois, souvent tombé en désuétude depuis la fin des années 1960. Si le patrimoine architectural et mobilier à fait l'objet de nombreuses publications, le patrimoine archivistique lui commence tout juste à susciter l'attention des chercheurs. Or, c'est souvent dans les archives que se trouvent les informations indispensables qui permettent d'octroyer un sens aux objets du mobilier et à l'architecture en situant leur création dans un contexte (Simard 1998, 37). Par ailleurs, le patrimoine architectural possède également l'avantage, par rapport aux archives, de pouvoir

Papineau-Archambault - SCI6111- Travail de recherche - Automne 2011

être reconverti à d'autres fins pour lui assurer une seconde vie. Ainsi, certaines églises sont réutilisées par d'autres communautés, c'est notamment le cas de l'église Saint-Nicolas à Montréal qui appartient dorénavant à la communauté libanaise orthodoxe, ou encore utilisée à des fins touristiques comme c'est le cas pour la basilique Notre-Dame (Turmel 2005, 131). On remarque également de nombreuses différences dans le traitement dans les médias entre la conservation des bâtiments religieux, dont l'avenir est jugé préoccupant, et les centres d'archives, qui sont peu connus et peu fréquentés (Conseil du patrimoine religieux 2008, 5). Malgré la mise en place du Conseil du patrimoine religieux en 1995, la situation évolue lentement puisque ce dernier, suivant la même tendance que la société en général, tend à privilégier le patrimoine immobilier au détriment des archives.

3.1.2 Financement

En outre, par rapport aux autres volets patrimoniaux, on remarque que le patrimoine archivistique est sous-financé. Ainsi, le soutien à la restauration du patrimoine religieux a accordé, entre 1995 et 2005, 135 millions de dollars pour la restauration des biens immobiliers et mobiliers de l'Eglise au Québec, mais les archives n'ont rien reçu de ce montant (AAQ 2005, 5). De plus, bien que deux programmes d'Archives nationales s'appliquent en théorie aux archives religieuses, le Soutien aux archives privées et le Soutien à la mise en valeur des archives, les revenus sont dérisoires. Ainsi, on estime que les services d'archives religieuses ont reçu chacun en moyenne environ 32 000 dollars de ces programmes depuis 1995, ce qui ne couvre même pas le salaire d'un archiviste détenant un diplôme de premier cycle pour un an (AAO 2005, 6). Comment expliquer le peu de subventions accordées aux services d'archives d'institutions religieuses quand l'on sait l'importance pour la nation québécoise du patrimoine humain, historique et spirituel, qu'il contient? Une réponse possible à cette question tient du peu de valeur qu'accordent les citoyens et les dirigeants du Québec à la culture et au patrimoine, qui ne produit pas ou peu de bénéfices tangibles à court terme et demeurent loin derrière les priorités économiques (Turmel 2005, 130).

3.2 Un patrimoine diversifié

3.2.1 Patrimoine historique

Le patrimoine archivistique religieux québécois revêt un caractère particulier dans l'étude de l'histoire de la province. Nous avons déjà mentionné en introduction l'importance de l'Église catholique dans l'histoire du Québec, mais, si celle-ci est bien connue, on commence à peine à saisir « l'ampleur de la dimension religieuse dans la construction de notre identité collective » (Fecteau et Hubert 2005, 5). Il faut également mentionner l'unicité du cas québécois où l'Église a accompagné la modernité avec une intensité particulière. En effet, contrairement à ce qui s'est fait en France notamment, le passage à l'ère moderne dans la belle province n'a pas signifié le recul de la religion avant la fin des années 1960 (Fecteau et Hubert 2005 5).

De plus, l'importance des archives religieuses dans l'étude de l'histoire québécoise ne va pas en diminuant puisque l'on assiste depuis quelques années à une évolution de la discipline historique qui délaisse de plus en plus l'histoire politique au profit de l'histoire sociale. Ceci souligne l'importance des archives religieuses puisque, au Québec, l'Église a été présente dans tous les domaines de la vie sociale, parfois même de façon quasi monopolistique. Ainsi, de nombreux

travaux historiques sont réalisés à partir des archives religieuses notamment sur le système de santé à différentes époques, sur l'évolution des pratiques éducatives, sur la répression de la déviance ou encore sur l'assistance aux plus démunis (Fecteau et Hubert 2005, 7). Dans l'analyse de l'histoire de l'Église catholique, c'est véritablement la genèse de l'État moderne québécois, du moins en ce qui concerne ses politiques sociales, que l'on observe. Les archives religieuses constituent ainsi l'un des plus importants ensembles documentaires archivistiques pour l'étude de l'histoire du Québec.

Par ailleurs, certaines zones d'ombre restent toujours à éclaircir et de nombreux champs de recherche appellent à davantage de précisions. Ainsi, les collèges classiques et les couvents pour jeunes filles, et donc la genèse de l'enseignement primaire au Québec, ont peu été étudiés (Fecteau et Hubert 2005, 7). Ceci est entre autres tributaire du fait que les archives qui permettraient de faire ces recherches n'ont pas toujours été répertoriées et sont donc inaccessibles à la consultation. De nombreux historiens ont également noté qu'ils doivent faire face à plusieurs obstacles lors de la recherche dans les archives religieuses. Ainsi, il existe une grande disparité parmi les conditions d'accès aux différents centres d'archives. Le manque de ressources humaines et matérielles amène des complications de plus en plus importantes et il n'est pas rare que les historiens voient désormais la consultation tarifée à l'heure quand ils ne rencontrent pas tout simplement une porte close (Fecteau et Hubert 2005, 13).

3.2.2 Patrimoine humain et spirituel

En plus d'éclairer l'histoire générale du Québec sur différents plans, les archives religieuses témoignent également de l'existence de nombreux québécois. D'une part, elles sont le témoin privilégié de la vie des nombreux curés, évêques, religieux et religieuses du Québec qui se sont consacrés à l'Église (AAQ 2005, 3). D'autre part, les archives religieuses nous renseignement sur l'existence de tous les Québécois qui ont été affectés par les différentes œuvres mises en place par l'Église catholique au Québec, que ce soit par le biais des écoles, des soins de santé, etc. (AAQ 2005, 4).

Les archives religieuses témoignent également, et c'est d'ailleurs là pour l'Église leur importance première, de la vie spirituelle de ses membres. Elles sont dépositaires du message évangélique et témoins de sa transformation à travers le temps. En outre, elles présentent l'évolution des relations que l'Église a entretenues avec la population et avec le gouvernement tout en étant le « signe tangible de l'expression de la foi chrétienne dans la vie quotidienne de chacun de ses membres, mais aussi de notre société » (AAQ 2005, 4). Enfin, les archives religieuses sont reçues et léguées dans le but de poursuivre la mission de l'Église et elle représente ainsi, pour les différentes institutions religieuses, une courroie de transmission importante du message évangélique (Mgr Parent 2010, 3).

3.3 Pistes de solutions pour l'avenir

3.3.1 Le regroupement

Nous avons retracé plusieurs problèmes liés au financement, à la conservation, à l'accès et à la diffusion des archives religieuses au Québec. Nous tenterons maintenant d'identifier les solutions qui pourraient être mises en place afin de pallier aux différentes problématiques soulevées jusqu'à présent. Le regroupement des différents centres d'archives est l'une des solutions qui pourraient être parmi les plus viables dans l'avenir. C'est par ailleurs l'une des

suggestions mises de l'avant par le Regroupement des archivistes religieux (RAR) dont l'objectif est de « réunir les personnes, promouvoir les méthodes archivistiques, favoriser la formation et encourager la coopération [...] » (Forget et Hémond 1992, 3). Le RAR a par ailleurs entrepris en 2001 une étude afin de trouver des moyens concrets d'assurer la permanence des archives religieuses dans laquelle il identifie différents types de regroupements qui pourraient être envisagés afin de contrer le problème du vieillissement des communautés religieuses et celui du manque de ressources (Héon 2005, 315).

Dans un premier temps, on pourrait envisager la centralisation des archives dans la maison-mère de chaque communauté. Cependant, il s'agit là d'une solution à court terme si l'on souhaite que le patrimoine archivistique survive puisqu'il semble que les communautés soient appelées à disparaître (Tailleur 2002, 8). C'est pourtant une solution qui présente certains avantages aux yeux des communautés, notamment le fait qu'elles continuent ainsi d'être dépositaires de leurs archives. Le regroupement régional, c'est-à-dire le regroupement des archives de différentes communautés d'une région est également envisagé. Cette solution présente par contre le même problème que la précédente puisque, à long terme, on peut se demander si la communauté qui héberge les archives de la région existera toujours dans vingt ou trente ans. Enfin, la solution de la collaboration avec l'évêque de la région pour le partage du centre des archives diocésaines avec celle des archives des communautés et des paroisses, que nous avons déjà évoqué, est également considérée comme une voie envisageable. Cependant, si elle présente l'avantage d'être plus viable à long terme et de faciliter le partage des coûts et des ressources, il faut mentionner la grande disparité régionale entre les différents diocèses qui ne disposent par tous des mêmes ressources (Québec 2006, 18). Peu importe la solution qui sera choisie, il faut souligner d'abord et avant tout l'importance aux veux des institutions ecclésiastiques de conserver la propriété de leurs archives et de bien établir la distinction entre patrimoine collectif et propriété privée (Québec 2006, 23). En effet, bien que l'Église souligne la valeur patrimoniale des documents contenus dans les archives ecclésiastiques, elles demeurent essentiellement privées et toutes tentatives de solutions au problème de leur conservation doivent tenir compte de cette situation. Déjà, certains membres de l'Église catholique soulignent l'ingérence des organismes civils qui revendiquent la propriété des archives religieuses (Mgr. Parent 2010, 4).

3.3.2 Les recommandations

Plusieurs recommandations ont été faites, par différents organismes, afin d'assurer la pérennité des archives ecclésiastiques au Québec. Nous en formulons ici certaines qui pourraient, à notre sens, résoudre les différents problèmes que nous avons exposés jusqu'à présent. Dans un premier temps, il est fondamental de procéder à une évaluation exhaustive du patrimoine archivistique religieux québécois. Pour ce faire, un groupe de travail devrait être créé afin de mener une enquête nationale qui viserait à établir le portrait détaillé de la situation (Fecteau et Hubert 2005, 13). Dans un deuxième temps, il faudrait que la loi sur le patrimoine culturel intègre le patrimoine archivistique, ce qui assurerait un traitement plus équitable, notamment en ce qui concerne le financement, entre les différents volets patrimoniaux (Comité des archives du Conseil sur le patrimoine religieux 2008, 9). Enfin, le regroupement des archives dans les bâtiments religieux tombés en désuétude, lorsque c'est possible et avec l'accord des communautés, offrirait le double avantage de la préservation du patrimoine immobilier et archivistique (Tailleur 2002, 15). Une corporation pourrait alors être mise sur pied pour gérer le tout et recueillir les archives des institutions qui cesseraient d'exister. De plus, une fondation pourrait être constituée afin d'assurer la pérennité de ces dépôts collectifs (Mgr Parent 2010, 4). Marc Lacasse souligne par ailleurs six principes qui devraient être appliqués par cette fondation afin d'assurer la pérennité des archives religieuses (Lacasse 2010). D'abord, la fondation devrait être commune et constituée en tant qu'entité légale. Ensuite, le droit de propriété des archives devra être conservé et leur fonction pastorale valorisée. Enfin, la gestion du personnel devrait être partagée et les sources de financement diversifiées. Toutes ces recommandations sous-entendent évidemment un soutien financier plus important de la part des différentes instances gouvernementales de même qu'une véritable reconnaissance de la valeur du patrimoine archivistique religieux québécois et une certaine ouverture d'esprit de la part des institutions religieuses.

Conclusion

Nous avons cherché à mettre en relief l'importance des archives ecclésiastiques au Québec dans le cadre plus général de la gestion du patrimoine religieux. Pour ce faire, nous avons, dans un premier temps, dresser le portrait des archives ecclésiastiques en insistant sur les distinctions à apporter entre les archives paroissiales, diocésaines et celles des communautés religieuses. Nous avons également présenté certaines statistiques reliées au patrimoine archivistique québécois afin de compléter le portrait de la situation. Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressés aux fonctions de gestion, de conservation et de diffusion des archives ecclésiastiques dans le but de démontrer l'ensemble des problématiques liées à ces thèmes. Ainsi, nous avons démontré que les paroisses et les diocèses souffrent particulièrement du manque de ressources matérielles et humaines alors que les communautés religieuses ont généralement apporté un grand soin à leurs archives, notamment en ce qui concerne la conservation. Enfin, nous avons analysé les perspectives d'avenir des archives ecclésiastiques au Québec, l'importance de la préservation de ces dernières selon différents points de vue, et les voies qui s'offrent aux paroisses, diocèses et communautés religieuses pour l'amélioration de la situation. Nous avons ainsi souligné l'importance, dans la poursuite de solutions viables pour la préservation des archives religieuses, d'effectuer une forme de regroupement de ces dernières tout en assurant aux institutions religieuses le maintien de la propriété de leurs archives qui, bien qu'ayant une valeur patrimoniale pour la nation québécoise, demeure avant tout de nature privée.

Il existe de nombreuses difficultés liées aux problématiques de la gestion, de la conservation et de la diffusion des archives ecclésiastiques au Québec. En effet, on remarque de grandes disparités entre les différents services d'archives ecclésiastiques et il manque de données pour pouvoir faire une analyse complète de la situation. Par ailleurs, l'avenir et la préservation de ces dernières ne sont aucunement assurée et demande des solutions taillées sur mesure pour cette catégorie d'archives difficiles à définir et dont l'état n'est pas encore bien établi.

Nous avons centré notre travail sur les archives ecclésiastiques du Québec, mais il serait intéressant, dans une perspective comparative, d'observer le sort des archives ecclésiastiques ailleurs dans le monde. En effet, l'Église catholique est présente, à travers ses différentes missions, dans toutes les régions du globe et il serait pertinent pour l'avenir de la recherche de s'intéresser à l'aspect international de la gestion, la conservation et la diffusion des archives ecclésiastiques. Peu de liens ont été faits dans les différentes études que nous avons abordées entre la situation québécoise et la situation ailleurs dans le

monde. Or, une analyse comparative internationale pourrait sans doute enrichir la réflexion entamée au Québec tout en apportant de nouvelles pistes de solutions pour la préservation des archives religieuses dans l'avenir.

Bibliographie

- Assemblée des chanceliers et des chancelières du Québec (ACCQ). 2009. Les archives ecclésiales, diocésaines et paroissiales : patrimoine archivistique de l'Église catholique. Origines, conservation, perspectives. Montréal : Wilson et Lafleur.
- Assemblée des chanceliers et des chancelières du Québec (ACCQ). 2009. Guide de gestion et de mise en valeur des archives paroissiales. In *Les archives ecclésiales, diocésaines et paroissiales: patrimoine archivistique de l'Église catholique. Origines, conservation, perspectives.* Montréal: Wilson et Lafleur.
- Association des archivistes du Québec (AAQ). 2005. L'avenir du patrimoine archivistique religieux du Québec. Mémoire en vue des auditions publiques de la Commission de la culture dans le cadre de la consultation générale sur le patrimoine religieux.
 - <file://localhost/<http/::www.bibliotheque.assnat.qc.ca:01:mono:2006:01:8 36303.pdf >(consultée le 12 octobre 2011).
- Boisvert, Monique et Michèle Boisvert. 2003. Les archives ecclésiastiques. In La gestion d'un centre d'archives: mélanges en l'honneur de Robert Garon, sous la dir. de Louise Gagnon-Arguin et Jacques Grimard, 287-309. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec à Montréal.
- Cardin, Martine. 1999. Le patrimoine archivistique religieux : enjeux et perspectives, *Études d'histoire religieuse* 65, no 1 : 53-66.
- Conseil du patrimoine religieux du Québec. 2011. Site Web du Conseil du patrimoine religieux du Québec. < http://www.patrimoine-religieux.qc.ca (consulté le 21 octobre 2011).
- Conseil du patrimoine religieux du Québec, Comité des archives. 2008. Les archives religieuses : une composante essentielle du patrimoine culturel québécois. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine : Un regard neuf sur le patrimoine culturel.
 - http://www.mccef.gouv.ca/fileadmin/documents/consultationpublique/memoires/AM_CACPRQ.pdf (consultée le 21 octobre 2011).
- Dion, Jean-Noël. 2003. Réflexion sur la classification et la terminologie : quelques exemples d'utilisation par les communautés et institutions religieuses fondatrices québécoises. *Archives* 34, no 3 : 13-40. http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol343/34-3-dion.pdf
- Fecteau, Jean-Marie et Olivier Hubert. 2005. Le sort des archives religieuses au Québec : les historiens sont inquiets. Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur le patrimoine religieux du Québec (Commission de la culture). < http://schec.cieq.ca/documents pdf/memoire historiens.pdf> (consultée le 21 octobre 2011).
- Forget, André et Robert Hémond. 1992. *Archives religieuses: guide sommaire*. Montréal : Regroupement des archivistes religieux.
- Héon, Gilles. 2005. Les défis de la conservation des archives religieuses. In *Le patrimoine religieux du Québec : entre le culturel et le cultuel*, sous la dir. de Laurier Turgeon, 309-315. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Lacasse, Marc. 2010. *Activisme des archivistes religieux*. Présentation faite dans le cadre de la consultation sur l'avenir des archives religieuses tenue

Papineau-Archambault - SCI6111 - Travail de recherche - Automne 2011

- par le Regroupement des archivistes religieux (Bibliothèque et archives nationales du Québec, 15 octobre 2010).
- Lamothe, Madeleine et al. 1992. Le patrimoine archivistique religieux : une source indispensable pour comprendre l'histoire du Québec, *Archives* 24, no 1-2 : 147-173.
- Mgr Molette, Charles. 1977. Peut-on parler d'un caractère spécifique pour les archives religieuses? *Archives* 9, no 1 : 19-26.
- Mgr Parent, Michel. 2010. Avenir des archives religieuses. Présentation faite dans le cadre de la consultation sur l'avenir des archives religieuses tenue par le Regroupement des archivistes religieux (Bibliothèque et archives nationales du Québec, 15 octobre 2010).
- Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ). 2008. État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives. Cahier 6: Les archives au Québec, des ressources documentaires à découvrir.</br>
 http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat obs/pdf/cahier 6 etatdeslieux.pdf> (consulté le 19 octobre 2011).
- Québec. Commission permanente de la culture. 2006. Croire au patrimoine religieux du Québec : mandat d'initiative entrepris par la Commission de la culture : rapport. Québec : Assemblée nationale du Québec.
- Simard, Jean. 1998. *Le patrimoine religieux au Québec*. Sainte-Foy; Québec : Publications du Québec.
- Tailleur, Laurent. 2002. Avenir des archives religieuses. Étude de solutions concrètes pour leur permanence. Rapport du comité central au Regroupement des archivistes religieux.
- Turmel, Claude. 2005. Patrimoine religieux : contraintes et solutions. In *Le patrimoine religieux du Québec : entre le culturel et le cultuel*, sous la dir. de Laurier Turgeon, 127-133. Québec : Presses de l'Université Laval.
- UNESCO. 1986. Législation et réglementation en matière d'archives et de gestion des documents : une étude RAMP, accompagnée de principes directeurs. http://unesdoc.unesco.org/images/0006/000649/064948fo.pdf (consultée le 13 octobre 2011).

Papineau-Archambault - SCI6111- Travail de recherche - Automne 2011